



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 5 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq juillet à vingt heures quinze, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - BERTHON - GALZIN - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - MM BARBERA - CRIQUET - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

N° 2022/89

Objet : Finances : Budget OT 2022 - décision modificative n°1

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des écritures avec la trésorerie, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits, comme suit :

FONCTIONNEMENT	Virements de crédits			
	Recettes		Dépenses	
	Article	Somme	Article	Somme
	7088	20 000 €	65888	20 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget OT prévoyant des virements de crédits conformément au tableau ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 1^{er} septembre 2022



Le Président,

